

PARADIS GOURMAND FAIT DE LA MARGE

PARADIS GOURMAND, enseigne commerciale de vente à distance exploitée par **SALE METHODS OF FOOD**, multiplie les astuces pour accroître son chiffre d'affaires.

Ainsi, le bon de commande comporte l'habituelle - et non contestable - ligne de « participation aux frais d'expédition » (6,90 €). Mais, il contient également d'autres lignes de facturation optionnelles :

- ↳ un traitement ultra rapide de la commande (*en 48 heures*) moyennant un supplément de 3,90 € ;
- ↳ une assurance transports (2,20 €) ;
- ↳ l'envoi du prochain catalogue et l'intégration au Club des clients privilégiés (3,90 €).

Ces trois options apportent peu de valeur ajoutée, voire sont inutiles : ainsi même sans assurance, le client confronté à une livraison non reçue ou à un article détérioré a, bien évidemment, des recours. De même, le consommateur qui effectue une commande est certain de recevoir les catalogues suivants puisqu'il devient un « bon client ».

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :

Réseau anti-arnaques, BP 414, 85504 LES HERBIERS cedex

(contact@arnaques-infos.org)

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**